

LETTRES DE LOUIS-ISAAC LE MAISTRE, SIEUR DE SACY

EN 1690, Guillaume Desprez imprimeur du Monastère de Port-Royal, faisait paraître deux recueils de lettres spirituelles de Louis-Isaac Le Maistre. Celles-ci avaient été soigneusement rassemblées et groupées par les soins de la Sœur Christine Briquet, une des plus zélées religieuses de l'Abbaye. Elles étaient adressées à différents solitaires et amis, ainsi qu'à plusieurs pénitentes du théologien. Mais pour ne pas nuire à la discrétion que réclamait une édition de lettres de direction, la Sœur Briquet avait volontairement retranché tous les noms et les moindres détails susceptibles de faire découvrir les destinataires de ces correspondances édifiantes. Si bien que celles-ci, si intéressantes soient-elles pour faire connaître la spiritualité de leur auteur, ne présentent aujourd'hui aucun intérêt historique. L'année dernière, une édition de deux cent vingt lettres, adressées par le même théologien à différentes personnes, mettait au jour différents noms, chiffres et pseudonymes et révélait entre autres documents la véritable atmosphère que connurent les religieuses et théologiens persécutés (Voir G. Delassault. *Choix de lettres inédites de Louis-Isaac Le Maistre de Sacy*, Paris, Nizet, 1959.). Cette édition ne rassemblait pas toutefois toutes les lettres restées inédites jusqu'en 1959. Ce sont quelques-unes de celles-ci que je fais connaître aujourd'hui aux amis de Port-Royal.

Les premières sont adressées à Nicole-Madeleine Vitart, dite Mademoiselle de La Ferté (lire de La Ferté-Milon). Celle-ci était fille de Claude des Moulins, grand'tante maternelle de Jean Racine. Son père, Nicolas Vitart, contrôleur des greniers à sel de la Ferté-Milon, vivait avec sa famille dans cette petite ville paisible de la vallée du Valois. Nicole-Madeleine avait une sœur et deux frères : Nicolas et Antoine. L'aîné servit comme intendant à l'Hôtel de Luynes; il nous est surtout connu par ses rapports avec Jean Racine, son cousin. Nicole-Madeleine avait épousé un notaire de la Ferté-Milon, Antoine de Sacy; restée veuve, en 1660, elle fut très intimement liée avec les théologiens du Monastère, en particulier avec Sainte-Marthe et avec Sacy. Voici deux lettres que ce dernier lui adressa, l'une pendant sa captivité, l'autre au début de l'année suivante.

10 octobre ¹

J'avais dessein de vous écrire il y a quelques jours. Mais nous sommes en un lieu ² où l'on ne peut pas tout ce qu'on veut. On nous écrit que vous vous portez tousjours de mieux en mieux. Je me resjoui que Dieu vous rende la santé, et j'espère qu'il l'accompagnera en mesme temps qu'un désir de lui offrir la vie qu'il vous a rendue, afin qu'elle ne soit employée que pour le servir et pour corriger dans vous tout ce qui peut lui déplaire.

Il est bon que vous pensiez souvent en quelle effroyable peine vous eussiez esté en cet état, si vous vous fussiez trouvée dans un engagement qui vous eust pu mettre en péril, et qui n'eust pas esté selon son ordre. Car a cette approche de la mort la vue des jugemens de Dieu lève le voile de dessus notre cœur et nos actions, et nous les fait envisager d'une manière toute autre qu'elles ne nous avoient paru autrefois. Votre disposition pendant votre maladie a édifié tous nos amis. Prenez bien garde de ménager un si grand avantage et de ne permettre pas que la crainte de Dieu s'affoiblisse en vous, a mesure que vous vous fortifierez par le retour de votre santé. Prenez les restes de votre mal et tout ce qui s'y trouve de pénible a l'esprit et au corps comme une penitence que Dieu vous envoie qu'il faut tascher de sanctifier en l'offrant a Dieu de temps en temps par un simple mouvement du cœur, et une acceptation de sa volonté. La patience supplée a tout, et suffit a tout, et elle est la

1. 1668.

2. A la Bastille. Sacy devait en sortir à la fin de ce mois.

paix de l'âme et du corps. Nous aurons soin de la demander pour vous.

(Autographe : Chantilly, collection Spoelberch de Lovenjoul, ms. D. 621.)

La lettre suivante est adressée de Paris, avant la retraite de Sacy à Pomponne.

Ce 12 janvier ¹

Je n'avois aucun besoin que vous vous donnassiez la peine de m'écrire une si longue lettre, pour me porter a avoir charité pour vous, et a ne me pas decharger de vostre conduite. Car c'est a quoy je n'ay pensé en aucune sorte. Mais il est bon que vous ne preniez pas pour des sujets d'affliction ce qu'on ne vous escrit que pour vous soulager selon l'estat present où vous vous trouvez. On m'a dit que vous etiez en peine de ce que je vous avois dit de faire un renouvellement. Je vous mande que ce n'a point esté mon intention, et que je crois qu'il vaut mieux que vous n'en fassiez point. On ne vous doit pas peiner en vous ostant un sujet de peine. Je prevois que je pourray estre absent dans quelques jours, et qu'estant malade vous pourriez avoir besoin de quelqu'un : Je vous prie de vous adresser en ce cas a Mons. de S. Marthe ². Je croy qu'il vous a donné assez de preuves de sa charité, pour luy parler en cette occasion avec confiance, et ne le regarder pas comme un estranger. Et de peur qu'il ne vous vienne de là une pensée que je me veuille decharger de vous, je vous assure en mesme temps que cela n'empeschera pas que je ne vous ecrive, et ne vous aille voir quand vous voudrez. Il me semble que cela ne signifie pas que je ne veux plus vous voir puisque je vous assure du contraire. Je vous supplie donc Mademoiselle de prendre les choses avec la mesme bonté qu'on vous les dit. Car je ne puis vous dire autre chose pour vous soulager que ce que je vous ay dit. Mais c'est a vous a prendre selon ce qu'il signifie, et a rendre vos pensées conformes aux miennes. Si je ne suis pas icy, vous devez vous adresser à Mons. de Ste Marthe dans vos besoins, comme je m'y adresserois moy mesme pour les miens. Si vous avez quelque chose de pressé et que vous me vouliez voir, mandez le moy, et marquez le jour et l'heure ou je vous pourray entretenir seule. Je m'y rendray sans faute, seulement disposez vous auparavant, preparez vous a vous confesser si vous y pensez et si vous estes malade, afin de ne remettre pas a deux fois ce qui se peut faire a une ; et prevoyez tout ce qui peut vous inquieter afin

1. 1669.

2. Claude de Sainte-Marthe, théologien du Monastère.

de le dire, et d'en recevoir du soulagement. J'écris pour vous a ma Sr Ang.³ et a la M. Agnes⁴ comme vous l'avez désiré. Taschez d'estre en paix autant que vous pourrez, et eclaircissez vous des choses, avant que de vous en faire des sujets de peine. Je suis tout a vous.

(Autographe : Chantilly, collection Spoelberch de Lovenjoul, ms. D. 621.)

Non moins attachée à l'Abbaye fut Catherine-Françoise de Bretagne de Vertus. Celle-ci était fille du baron d'Avangour, comte de Vertus, premier baron de Bretagne, et sœur cadette de la duchesse de Montbazou. Attirée à la Cour par sa sœur aînée, elle prit part aux intrigues et aux plaisirs de la haute société. C'est ainsi qu'elle connut Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville, chez qui elle demeura jusqu'en 1672. A cette date, déçue par les frivolités mondaines qu'elle avait d'abord recherchées, elle décida de demeurer à Port-Royal-des-Champs. A cette intention, elle fit bâtir un petit corps de logis à l'ombre de l'Abbaye. Elle se rapprochait ainsi des théologiens qu'elle connaissait depuis de longues années déjà et dont elle suivait toujours les conseils. Après s'être attachée à Singlin, elle avait choisi, comme directeur, Le Maistre de Sacy. Elle correspondit avec lui jusqu'en 1684. Il lui adressa les lettres suivantes, dans la solitude du château de Pomponne.

Ce 18 octobre¹

Vous avez raison Mademoiselle d'être persuadée que je n'aurois pas approuvé que vous eussiez refusé à Mad. de Long.² le temps qu'elle vous demande dans l'état où vous la voiez. Sa seule maladie auroit dû suffire pour cela. Et les mesures que vous avez prises ne devoient pas s'étendre jusqu'à une circonstance qu'il étoit impossible de prévoir alors. Mais cette nouvelle affliction qui la touche de si près étant encore survenue depuis, auroit été encore une raison toute seule pour lui accorder ce qu'une autre raison vous avoit déjà obligé de ne lui refuser pas. Ainsi vous devez être dans une parfaite paix sur ce point. Quoique la tendresse que vous avez pour la per-

3. Angélique de Saint-Jean.

4. Agnès de Saint-Paul Arnauld.

1. 1679, semble-t-il.

2. La duchesse de Longueville.

sonne ait pu vous faire pencher de ce côté là, il suffit que l'inclination humaine et l'inclination divine qui est celle de la charité s'accordent en ce point, et qu'ainsi la seconde purifie ce qu'il y pourroit avoir de defectueux dans la premiere. Nous avons soin de recommander à Dieu les besoins de la personne affligée qui assurément est tres digne de compassion. Je suis en peine de votre santé qui ne paroît guere bonne, et en même temps de l'état ou je comprends que vous etes qui suffiroit pour etre penible dans une grande santé. Il faut au moins s'aimer soi même selon Dieu en cette rencontre et avoir pitié de son ame en tachant de lui rendre utile ce qu'elle souffre, par le bon usage qu'on doit tacher d'en faire en offrant a Dieu son ennui et ressentant les maux des autres comme les siens propres. Nous serions toujours en paix si nous pouvions agreer dans les choses qui nous deplaisent que la volonté de Dieu soit faite et non pas la notre. Et de plus comme la racine de tous nos pechés a été que nous avons preferé le dereglement de notre volonté a la sainteté de la sienne, la principale satisfaction pour nos fautes se trouvant dans cette paisible soumission a sa volonté. Je reviendrai de P.R.³ au plus tard le lendemain des morts. Et ainsi vous me trouverez a Paris.

(Copie : Bibliothèque de Port-Royal, ms. P.R. 14. f° 515.)

Ce 1 janvier 1680.

Quoique je me sente encore des restes de l'état d'où je sors et que je ne pense et ne m'applique qu'avec grande peine. Je ne puis néanmoins passer ce commencement de l'année sans me donner l'honneur de vous temoigner, Mad^{me}, combien je souhaite que Dieu vous y fasse entrer avec un renouvellement de sa grace qui vous rende plus digne de ces années eternelles, vers lesquelles nous nous avançons aussi vite que le soleil et qui devoient seules nous occuper tout entiers. Vous m'avez quelques fois temoigné, Mad^{me}, que vous ne pouviez envisager cette éternité qui est si proche qu'avec fraieur, mais j'espere que Dieu temperera tellement cette crainte, qu'il ne vous en laissera que ce qui est necessaire pour eviter la complaisance, la tiedeur et la negligence, qu'ainsi elle n'empêchera point que vous ne soiez plein en meme temps de la confiance que vous doit donner la vue de toutes les graces que Dieu vous a faites qui sont les plus grandes qu'il vous pouvoit faire, soit que vous consideriez ou le lieu d'où il vous a tiré ou celui où il vous a mise, et les personnes avec lesquelles il vous a uni tres etroitement par une amitié qui ne vient que de lui, et qui ne tend qu'a lui. Il est bon de joindre à cette consideration celle que ces saints jours

3. Port-Royal-des-Champs.

nous peuvent donner. Car en vérité, Mademoiselle, on ne pense point assez ce que c'est qu'un enfant Dieu qui ne se fait enfant que pour l'instruction et le salut des hommes et pour les rendre eux memes semblables à Dieu. C'est pourquoi la plus grande idée que S. Augustin se forme à la vue d'un objet si étonnant, c'est d'admirer la bonté de Dieu envers nous et ce qu'il a fait pour nous tirer de cette bassesse et ce desespoir où nous plongeoit la misere de sa nature humaine dans lequel le demon nous entretenoit de tout son pouvoir. Car il nous a fait voir dans l'Incarnation de son fils combien l'homme est grand aux yeux de Dieu, puisque Dieu a bien voulu se faire homme en demeurant Dieu et qu'il a cru se pouvoir abbaïsser jusque dans l'estremité de notre misere, sans faire aucun tort à sa grandeur. Ainsi le verbe fait chair a rechauffé la nature humaine et notre esperance qui y est attachée au plus haut point où elle se pouvoit etre et est devenu en sa propre personne qui a reuni les deux natures, ce mediateur, le gage et le lien de la reconciliation de l'homme avec Dieu et de Dieu avec l'homme, et afin que la majesté de Dieu ne nous frappât point de terreur, comme elle parut si redoutable au peuple juif, lorsque Dieu fit son alliance avec lui sur le Mont Sina. Dieu se faisant homme se fait enfant, il naît pauvre et comme impuissant pour nous convaincre de notre pauvreté et de notre impuissance. Et ce qui est plus terrible, il porte d'abord le caractere du peché, lui qui est la Sainteté même, mais il reçoit en même temps le nom de Sauveur, et devient la source d'une grace toute puissante pour nous rendre enfant comme lui, et pour nous faire adorer son aneantissement volontaire par une humilité semblable à la sienne et née de la sienne. Et comme vous aimez avec raison, Mad^{lle}, de joindre quelques pratiques aux verités que l'Eglise nous propose, vous pouvez prendre comme une pratique sainte durant ces saints jours consacrés à l'enfance du Sauveur de considerer. 1^{ment} combien Dieu nous a aimés, et combien il s'est abbaïssé pour nous elever avec lui et pour nous sauver. 2^{ment} combien doit être grande notre confiance etant appuiée sur un si grand fondement. *Qui pourra ne pas concevoir une vive esperance en J. C., dit S. Augustin, en voiant qu'il s'est humilié pour lui si profondement afin de le sauver en le rendant humble.* 3^{ment} comme tout l'exercice du Sauveur en cet etat si abbaïssé est d'adorer son pere et de lui parler, lorsqu'il paroît muet devant les hommes. Vous lui demanderez aussi qu'en l'honneur de sa divine enfance, il fixe votre esprit en vous rendant attentive à la priere et adoratrice en vérité. Vous lui demanderez qu'il vous fasse la grace de vous reposer dans son sein, comme il s'est reposé dans celui de sa mere et de vous adresser à lui avec cette simplicité d'un enfant de Dieu dont parle S. Paul en lui disant : Mon pere, mon pere, ou en prononçant simplement le nom de Jesus qui est le thresor de toutes

les graces, et la priere abbregee qui les contient toutes. Je prie Dieu, Mademoiselle, qu'il vous mette lui-meme ces verites dans le cœur, et je suis en lui avec une reconnaissance pleine de respect de tout mon cœur tout à vous.

(Copie : Bibliothèque de Port-Royal, ms. P. R. 14, f° 529.)

G. DELASSAULT.